



**IMPORTANT**

**IMPORTANT**

**IMPORTANT**

**PAR COURRIEL  
POUR AFFICHAGE**

Madame,  
Monsieur,

La convention collective nationale prévoit, à la clause 7-3.22 B), la possibilité pour un salarié des services directs à l'élève (services de garde et adaptation scolaire) d'obtenir une promotion. Les postes vacants seront offerts aux séances d'affectation.

Pour vous prévaloir de ce droit, la commission scolaire doit avoir reçu, **au plus tard le 9 juin 2020 à 16h**, vos documents officiels attestant que vous répondez aux exigences du poste sur lequel vous désirez poser votre candidature pour la première fois dans un nouveau corps d'emploi en promotion, le tout conformément au Plan de classification.

Exemples :

- Technicienne ou technicien en service de garde = DEC en techniques d'éducation à l'enfance
- Technicienne ou technicien en éducation spécialisée = DEC en techniques d'éducation spécialisée
- Technicienne ou technicien de travail social = DEC en techniques de travail social
- Éducatrice ou éducateur en service de garde, classe principale = être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire et d'un AEC en service de garde et avoir 4 années d'expérience pertinente ou être titulaire d'un diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire et d'un AEP en service de garde et 5 années d'expérience pertinente

Veillez prendre note que le 17 juin 2020 à la salle 125 b) du centre administratif au 550 53<sup>e</sup> avenue, Pointe-aux-Trembles, des tests de qualification\* seront administrés aux salariés désirant obtenir un poste de technicienne ou technicien en service de garde. Afin de vous inscrire, veuillez en informer madame Émilie Routhier par courriel à [emilie-routhier@cspi.qc.ca](mailto:emilie-routhier@cspi.qc.ca) avant le 5 juin 2020.

À défaut, de fournir les documents requis, de vous présenter aux tests de qualification et de les réussir, s'il y a lieu, votre candidature ne pourra être considérée.

Espérant que ces informations vous seront utiles, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nancy Perron  
Directrice adjointe  
Services des ressources humaines

\* Tests de qualification requis : Dofin (9h00), Avant-Garde (10h45) et Paie (13h00)